

# Déposer des publications en texte intégral dans HAL UTT : quels sont les droits des chercheurs ?

Université de Technologie de Troyes - 28 novembre 2019

Isabelle Gras - SCD Aix Marseille Université isabelle.gras@univ-amu.fr

IsaGr pro



### Qu'est-ce qu'une archive ouverte?

 Qu'est-ce que HAL ?: un projet soutenu par le CCSD qui est une unité mixte de service du CNRS

### https://hal-utt.archives-ouvertes.fr/



,



### L'archive ouverte HAL UTT







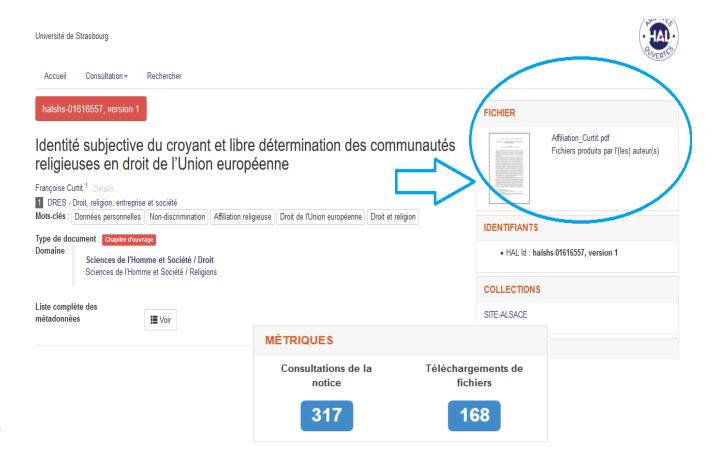


Bienvenue sur le portail HAL des publications de l'Université de technologie de Troyes





### Diffuser ses publications en open access





# Un bug dans les métriques HAL?





# Les garanties juridiques de HAL

#### Les garanties offertes par HAL au chercheur :

- une utilisation gratuite
- un dépôt non exclusif
- la pérennité des données (mission du CINES)
- le respect à l'intégrité de l'article déposé

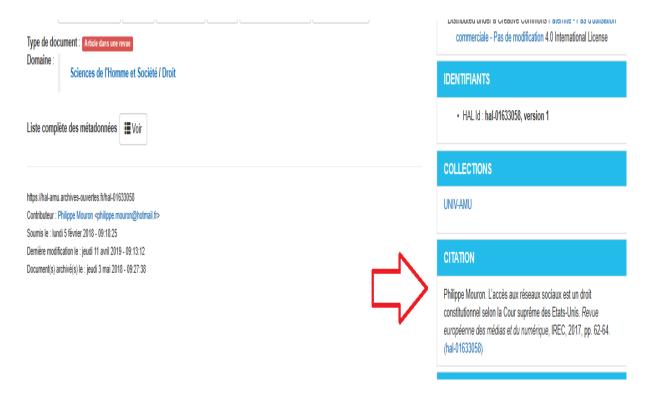
Les utilisateurs sont soumis aux règles d'usage habituelle des publications scientifiques, dans le respect du droit d'auteur (citation)

Dans un contexte de diffusion électronique, tout auteur conserve ses droits intellectuels, notamment le fait de devoir être correctement cité et reconnu comme l'auteur d'un document.

Source: page d'accueil de HAL



# Les références à citer sont explicitement mentionnées







# L'accès aux réseaux sociaux est un droit constitutionnel selon la Cour suprême des Etats-Unis

Philippe Mouron

#### ► To cite this version:

Philippe Mouron. L'accès aux réseaux sociaux est un droit constitutionnel selon la Cour suprême des Etats-Unis. Revue européenne des médias et du numérique, IREC, 2017, pp. 62-64. hal-01633058



# Pourquoi déposer en texte intégral ?

- 1)Pour élargir la visibilité de mes travaux
  O Une indexation dans Google, GScholar et les bases spécialisées
- 1)Pour augmenter l'impact scientifique de mes travaux
   O Un article visible est plus cité
- 1)Pour gagner du temps de saisieO Une saisie unique, des débouchés multiples
- 1)Pour bénéficier de services à valeur ajoutée
  O Des listes, des alertes, des statistiques...
- 1)Pour apporter une protection juridique à mes travaux • Un respect du droit d'auteur et de la paternité
- 1)Pour garantir la pérennité des fichier et des accès
  L'assurance d'un archivage national



# Quels documents déposer ?

Publications	Documents non publiés
Article dans une revue	Pré-publication, Document de travai
Communication dans un congrès	Rapport
Poster	
Ouvrage (y compris édition critique et traduction)	Travaux universitaires
Chapitre d'ouvrage	Thèse
Direction d'ouvrage, Proceedings	
⊚ Brevet	Cours
Autre publication	
	Données de recherche
	Vidéo
	Son
	Carte

Documente non publiée



### **Vérifications juridiques**

Je m'assure que j'ai le droit de déposer un document publié en texte intégral

#### **Vérification basique:**

- Accord des co-auteurs
- Données non confidentielles
- Autorisation de reproduction et de représentation des illustrations

#### Vérification juridique :

- Pour un chapitre d'ouvrage, un ouvrage : voir les clauses contractuelles
- Pour une communication dans un congrès : si publication d'actes, voir les clauses contractuelles

Pour un article dans une revue :
 <a href="https://oaamu.hypotheses.org/category/loi-numerique">https://oaamu.hypotheses.org/category/loi-numerique</a>

Adoption de la loi pour une République numérique





# L'article 30 de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016

Le chapitre III du titre III du livre V du code de la recherche est complété par un article L. 533-4 ainsi rédigé :

« Art. L. 533-4.-I.-Lorsqu'un écrit scientifique issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, par des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne est publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an, son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication, dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication.

Ce délai est au maximum de <u>six mois</u> pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de <u>douze mois</u> dans celui des sciences humaines et sociales. »

« La version mise à disposition en application du premier alinéa ne peut faire l'objet d'une exploitation dans le cadre d'une activité d'édition à caractère commercial. »

(...)

« Les dispositions du présent article sont d'ordre public et toute clause contraire à celles-ci est réputée non écrite. »

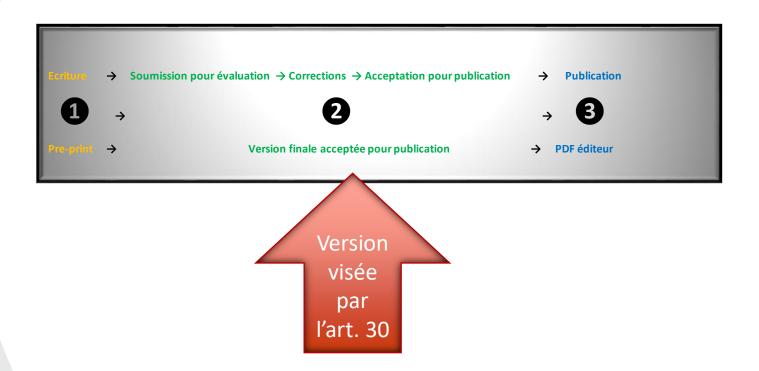


#### Les conditions de mise en œuvre de l'article 30

- > Type de publication : articles de revue publiés dans un périodique paraissant au moins une fois par an
- Condition de financement : écrit scientifique issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des fonds publics
- Condition juridique : l'article 30 s'applique même après cession à l'éditeur des droits exclusifs d'exploitation
- Condition éthique : recueillir l'accord des co-auteurs
- Version de la publication : la version finale acceptée pour publication peut être mise à disposition gratuitement sur un format ouvert et numérique
- Condition de délai de diffusion : au maximum 6 mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et 12 mois dans celui des sciences humaines et sociales
- Condition de mise en ligne : pas de caractère commercial

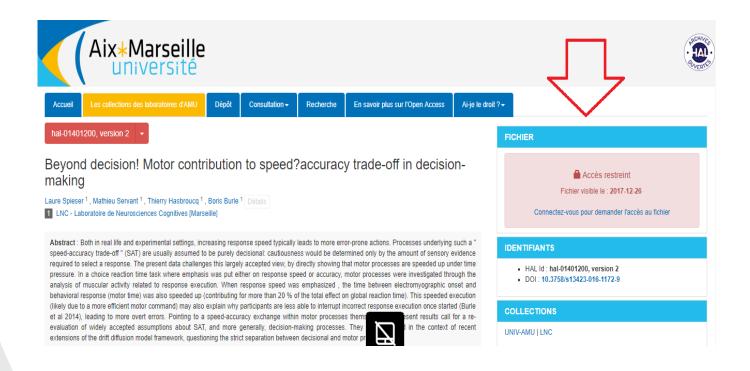


# Quelle version d'un document déposer ?





## **Document sous embargo dans HAL**





# Quelques exemples d'éditeurs qui ont adopté une politique plus favorable que la loi pour une République numérique

Aix Marseille Université Editions



**EDP Sciences** 

(https://www.edpsciences.org/fr/)



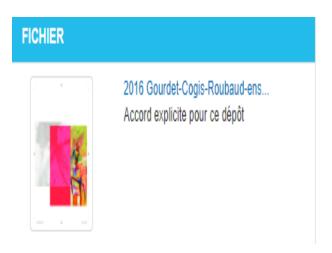
La revue européenne des médias numériques (<a href="http://la-rem.eu/">http://la-rem.eu/</a>)





# Déposer un fichier PDF éditeur est possible, avec l'accord de l'éditeur







# Et dans le cas d'une publication financée par une institution





05/12/2019

# **Utiliser de manière raisonnée les réseaux sociaux académiques**

#### Bonne pratique

- 1) Faire le dépôt dans HAL UTT
- 2) Mettre le lien sur le réseau social académique



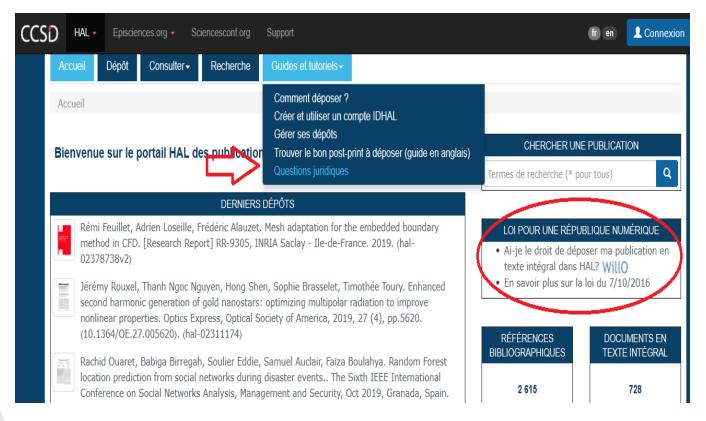


#### La feuille de route pour déposer dans le respect de l'article 30

- 1ere étape : Solliciter l'autorisation des co-auteurs
- 2e étape : Conserver la version finale acceptée pour publication
- 3e étape : Déposer cette version dès la publication de l'article
- 4º étape : Si nécessaire, appliquer un embargo pour que le texte intégral ne soit mis en ligne qu'après les délais indiqués par la loi.



# https://hal-utt.archives-ouvertes.fr/





# **Quelques autres liens utiles**

- Le site Couperin dédié à l'Open Access propose une FAQ sur la loi pour une République numérique <a href="http://openaccess.couperin.org/">http://openaccess.couperin.org/</a>
- Le Guide d'application de la loi pour une République numérique (article 30) écrits scientifiques

https://www.ouvrirlascience.fr/guide-application-loi-republique-numerique-article-30-ecrits-scientifiques-version-courte/

- Le carnet de recherche Ethique et Droit : <a href="http://ethiquedroit.hypotheses.org/">http://ethiquedroit.hypotheses.org/</a>